

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 1999

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 8 mars 1999 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Étaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. BARETJE (jusqu'à la question 1 - 19 h 50), M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX (jusqu'à la question 3/1), Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES (jusqu'à la question 6/2), M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, Mme CUENIN (jusqu'à la question 6/2), Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT, M. SANCHEZ, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN, M. BONNET, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. BARETJE (à compter de la question 1 - 19 h 50), M. JUSSIAUX (à compter de la question 3/1), Mme MAISIERES (à compter de la question 6/2), M. CHRISTELLE, Mme CUENIN (à compter de la question 6/2), M. THIRODE, M. TABOURNOT.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. BARETJE (à compter de la question 1 - 19 h 50), M. JUSSIAUX (à compter de la question 3/1), Mme MAISIERES (à compter de la question 6/2), M. CHRISTELLE, M. THIRODE.

Mandataires : M. DAHOUI (à compter de la question 1 - 19 h 50), M. LAGRANGE (à compter de la question 3/1), M. NOT (à compter de la question 6/2), M. SCHWINT, M. JACQUEMIN.

* * * * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a donné la parole à Mme GUINCHARD-KUNSTLER qui a rappelé que le 8 mars était la journée de la femme. Elle a insisté sur la place encore trop marginale des femmes parmi les élus et les hauts fonctionnaires et a félicité l'équipe féminine de handball de l'ESB, capable de conjuguer sport de haut niveau et vie professionnelle ou personnelle.

M. le Maire a ensuite proposé d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Budget Primitif de la Ville pour 1999

M. le Maire a d'abord fait une présentation du budget général qui s'élève à 1 412 MF, soit une augmentation de 3,2 % par rapport à 1998. Les dépenses d'investissement se montent à 367,1 MF (+ 3,2 %) et les dépenses d'équipement à 217,1 MF (+ 7,7 %), l'autofinancement atteignant 86,3 MF, soit 39,9 % de ces dépenses.

M. le Maire a ensuite souligné la présentation des principales caractéristiques budgétaires en francs et en euros avant de passer la parole à M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, pour une analyse des grandes lignes directrices du budget 1999.

En introduction, M. VUILLEMIN a précisé que le budget primitif 1999 comportait deux nouveautés : perspective du passage à l'euro et mise en place d'un budget annexe Déchets qui permettra une meilleure lisibilité des coûts.

Il a souligné l'augmentation des recettes globales qui atteignent 1 154 MF, soit + 4,2 %.

Les recettes d'investissement croissent de 10 MF (+ 7,2 %), en raison notamment d'une augmentation de l'emprunt et du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et les recettes de fonctionnement de 36 MF (+ 3,8 %).

La participation de l'Etat (DGF -Dotation Globale de Fonctionnement- DSU -Dotation de Solidarité Urbaine- est en progression, de même que les recettes fiscales (Casino, versement-transport).

Suite à la modification de la loi de finances, le produit des impôts locaux est en diminution en raison de la baisse de l'assiette de la taxe professionnelle.

Parmi les charges qui sont en progression, on peut citer le coût du recensement (1 MF), l'indemnité versée à GTM pour le parking des Remparts Dérasés (7,5 MF), la rémunération de la CTB (3,5 MF).

Les principales dépenses se déclinent autour de 3 mots clés qui caractérisent le budget 1999 :

- la rigueur, toujours nécessaire
- la fidélité aux engagements pris
- le dynamisme au service d'une ambition pour Besançon.

En conclusion, Jacques VUILLEMIN a affirmé que le budget 1999 qui concilie rigueur et dynamisme permettra à Besançon de relever les grands défis d'aujourd'hui :

- l'activité économique et l'emploi
- l'environnement.

Les principales composantes du budget primitif sont les suivantes :

BUDGET GENERAL

LE BUDGET GENERAL s'élève à 1 412 MF (215,2 M€) contre 1 368 MF en 1998, soit une augmentation de 3,2 %. Cette augmentation est nettement supérieure au taux d'inflation constatée en 1998 (+ 0,3 %) et résulte essentiellement de la création du Budget annexe Déchets, notamment en ce qui concerne les investissements programmés.

Les dépenses d'investissement (équipement et annuité de la dette en capital) s'élèvent à 367,1 MF, soit 26 % du budget global (pourcentage identique à 1998).

Les dépenses d'équipement (études, travaux et acquisitions) s'élèvent à 217,1 MF contre 201,6 MF en 1998, soit + 7,7 %.

Le recours à l'emprunt ressort à 122,9 MF (85 MF pour le Budget Principal et 37,9 MF pour les budgets annexes dont 33,5 MF pour l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères).

L'autofinancement atteint 86,3 MF, soit un pourcentage de 39,7 % du total des dépenses d'équipement.

Le budget principal

Son montant s'élève à 1 154 MF (175,9 M€) se répartissant en dépenses et recettes.

Dépenses

Parmi celles-ci, il y a notamment :

- dépenses d'investissement : 265 MF
- dépenses d'équipement (études, travaux et acquisitions) : 133,1 MF

- tranches annuelles : 57 MF

- opérations individualisées : 76,1 MF dont :

- . Travaux dans les écoles (5,6 MF)
- . Travaux au Palais des Sports (2 MF)
- . Palais Granvelle (6,2 MF)
- . Aménagement de voiries et entretien des chaussées (10,1 MF)
- . Eclairage public (3,8 MF)
- . Parking des Remparts Dérasés (7 MF)
- . Renouvellement de bus (14 MF)
- . Place du Marché (16 MF)
- . Maîtrise foncière (13,8 MF)

- dépenses de personnel (salaires et charges) : 423 MF (+ 2,21 %), la progression résultant essentiellement de mesures décidées au plan national

- dépenses d'exploitation des services : 208,6 MF.

Les crédits affectés au fonctionnement courant des services augmentent de 4,4 %.

- crédits de subventions (d'équipement et de fonctionnement) et de participations : 145,9 MF.

Recettes

- emprunts : 85 MF (+ 4,93 %)

- reprise anticipée : 15 MF

- recettes fiscales : 632 MF (- 3,5 %)

- dotations de l'Etat : 223,8 MF (+ 2,9 %)

- subventions et participations des collectivités locales : 3,5 MF (comme en 1998)

- produits d'exploitation des services : 69,7 MF (+ 20 %), évolution liée aux recettes de la piscine La Fayette et du parking du Marché.

LES BUDGETS ANNEXES

Déchets

Créé cette année, ce budget annexe s'élève à 94,5 MF.

Assainissement : 85,6 MF

Le Budget Assainissement diminue de 12,7 %. Les travaux les plus importants concernent le collecteur Nord-Ouest (4,5 MF), la dépollution par temps de pluie (4 MF) et la mise aux normes européennes de la station d'épuration de Port Douvot (6 MF).

Eaux : 70,5 MF

Ce budget baisse de 21,5 %, en raison de la diminution des investissements. La dépense la plus importante concerne les travaux sur réseaux (6,8 MF).

Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées : 1 944 KF (- 0,4 %).

Forêts : 5,6 MF (+ 0,9 %).

Un large débat s'est instauré auquel ont pris part M. DUVERGET, Mme MONTEL, Mme WEINMAN, M. PINARD, M. BONNET, M. JUSSIAUX, M. DUMONT, Mme DUFAY, Mme BULTOT, M. FOUSSERET, M. JACQUEMIN, M. REGNIER, M. RENOUD-GRAPPIN, M. GIRARD, M. VUILLEMIN et M. SCHWINT.

M. DUVERGET a présenté un amendement dans lequel il proposait un emprunt complémentaire de 20 MF destiné à l'implantation des entreprises et à l'accompagnement des projets de développement des entreprises. Cet amendement a été repoussé à la majorité, 9 Conseillers ayant voté pour.

M. JACQUEMIN a également proposé un amendement relatif à la stabilisation des impôts locaux, l'économie de 4,555 MF étant réalisée par le maintien au niveau 1998 du montant des dépenses imprévues et par une diminution des crédits courants des services.

Cet amendement a été repoussé à la majorité, 11 Conseillers ayant voté pour.

Le budget 1999 dont les balances s'établissent comme suit a été adopté à la majorité, 11 Conseillers ayant voté contre.

RECAPITULATION GENERALE BUDGETS ANNEXES

	EAUX		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS		DECHETS (voté le 14/12/98)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	14 836 400	754 000	43 832 000	14 070 000	64 213	0	1 241 771	8 500	42 280 700	33 700 000
Fonctionnement	47 811 600	61 894 000	28 780 000	58 542 000	1 815 787	1 880 000	3 122 010	4 355 281	48 654 300	57 135 000
Amortissement technique des immobilisations (Fonctionn.)	7 880 246	7 880 246	13 000 000	13 000 000	64 213	64 213	1 233 271	1 233 271	3 702 000	3 702 000
Totaux mouvements réels	70 528 246	70 528 246	85 612 000	85 612 000	1 944 213	1 944 213	5 597 052	5 597 052	94 537 000	94 537 000
Prélèvement pour l'équilibre de la section d'investissement (Investis. Fonctionn.)	6 202 154	6 202 154	16 762 000	16 762 000	0	0	0	0	4 778 700	4 778 700
Totaux mouvements budgétaires	76 730 400	76 730 400	102 374 000	102 374 000	1 944 213	1 944 213	5 597 052	5 597 052	99 315 700	99 315 700

(1) y compris 4 400 000 F d'avances financières de l'Agence de l'Eau

(2) y compris 33 500 000 F d'emprunts

BALANCES ET RECAPITULATIONS
(mouvements réels)

	DEPENSES				RECETTES			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999
Budget Principal	268 017 000	264 955 000	904 255 000	888 583 567	139 852 000	150 019 279	1 032 420 000	1 003 519 288
Eaux	29 620 500	14 836 400	60 276 686	55 691 846	8 588 686	8 634 246	81 308 500	61 894 000
Assainissement	56 775 700	43 832 000	41 295 300	41 780 000	27 625 000	27 070 000	70 446 000	58 542 000
SSADPA	78 313	64 213	1 873 583	1 880 000	78 313	64 213	1 873 583	1 880 000
Forêts	1 378 420	1 241 771	4 166 574	4 355 281	1 147 244	1 241 771	4 397 750	4 355 281
Déchets (voté le 14/12/98)		42 180 700		52 356 300		37 402 000		57 135 000
TOTAUX	355 869 933	367 110 084	1 011 867 143	1 044 646 994	177 291 243	224 431 509	1 190 445 833	1 187 325 569

RECAPITULATION 1999 (mouvements réels)

	DEPENSES					
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets
Investissement	264 955 000	14 836 400	43 832 000	64 213	1 241 771	42 180 700
Fonctionnement	888 583 567	55 691 846	41 780 000	1 880 000	4 355 281	52 356 300
TOTAUX	1 153 538 567	70 528 246	85 612 000	1 944 213	5 597 052	94 537 000

	RECETTES					
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets
Investissement	150 019 279	8 634 246	27 070 000	64 213	1 241 771	37 402 000
Fonctionnement	1 003 519 288	61 894 000	58 542 000	1 880 000	4 355 281	57 135 000
TOTAUX	1 153 538 567	70 528 246	85 612 000	1 944 213	5 597 052	94 537 000

Evolution générale du Budget Principal	- 18 733 433 F	soit - 1,6 %
Evolution générale du Budget Eaux	- 19 368 940 F	soit - 21,5 %
Evolution générale du Budget Assainissement	- 12 459 000 F	soit - 12,7 %
Evolution générale du Budget SSADPA	- 7 683 F	soit - 0,4 %
Evolution générale du Budget Forêts	+ 52 058 F	soit + 0,9 %
Evolution générale du Budget Déchets (voté le 14/12/98)		

RECAPITULATION GENERALE (mouvements réels)

	1998		1999	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	355 869 933	177 291 243	367 110 084	224 431 509
Fonctionnement	1 011 867 143	1 190 445 833	1 044 646 994	1 187 325 569
TOTAUX	1 367 737 076	1 367 737 076	1 411 757 078	1 411 757 078

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) : + 44 020 002 F soit + 3,2 %.

RECAPITULATION 1999 (mouvements réels)

En euros

	DEPENSES					
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets
Investissement	40 392 129	2 261 795	6 682 145	9 789	189 307	6 430 406
Fonctionnement	135 463 692	8 490 167	6 369 320	286 604	663 958	7 981 666
TOTAUX	175 855 821	10 751 962	13 051 465	296 393	853 265	14 412 073

	RECETTES					
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets
Investissement	22 870 292	1 316 282	4 126 795	9 789	189 307	5 701 898
Fonctionnement	152 985 529	9 435 679	8 924 670	286 604	663 958	8 710 175
TOTAUX	175 855 821	10 751 962	13 051 465	296 393	853 265	14 412 073

Evolution générale du Budget Principal	- 2 855 893 €	soit - 1,6 %
Evolution générale du Budget Eaux	- 2 952 776 €	soit - 21,5 %
Evolution générale du Budget Assainissement	- 1 899 362 €	soit - 12,7 %
Evolution générale du Budget SSADPA	- 1 171 €	soit - 0,4 %
Evolution générale du Budget Forêts	+ 7 936 €	soit + 0,9 %
Evolution générale du Budget Déchets (voté le 14/12/98)		

RECAPITULATION GENERALE (mouvements réels)

En euros

	1998		1999	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	54 252 022	27 027 876	55 965 572	34 214 363
Fonctionnement	154 258 152	181 482 297	159 255 408	181 006 616
TOTAUX	208 510 173	208 510 173	215 220 979	215 220 979

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) : 6 710 806 € soit 3,2 %.

2 - Fiscalité communale 1999 - Fixation du taux des quatre taxes directes locales

A la majorité, 11 Conseillers votant contre, le Conseil Municipal a fixé comme suit le taux des quatre taxes directes locales :

- Taxe d'habitation	18,83 %
- Foncier bâti	20,36 %
- Foncier non bâti	22,28 %
- Taxe professionnelle	15,05 %

3 - Transports Urbains :

3.1 - Délégation de gestion avec la Générale de Transports et d'Industrie

A la majorité, 8 Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal a décidé de déléguer la gestion du service des Transports Publics Urbains de Besançon à la Société Via-GTI et autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir qui prendra effet le 1er avril 1999 et viendra à terme le 31 décembre 2004.

3.2 - Contrat de gérance - Avenant n° 2

A la majorité, 8 Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant n° 2 au contrat de gérance passé avec la Société CTB (Via-GTI), stipulant que pour la période du 1er janvier au 31 mars 1999 la rémunération de la CTB sera établie sur la rémunération perçue durant l'année 1998 ramenée au prorata temporis à une durée de 3 mois.

Montant de la rémunération : 18 249 KF.

4 - Casino Municipal - Exploitation des jeux :

4.1 - Taux de prélèvement communal

A l'unanimité, 4 Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a adopté un taux unique de prélèvement communal sur le produit des jeux, fixé à 15 %.

4.2 - Délégation de gestion - Contrat avec la Société Touristique et Thermale de la Mouillère

A l'unanimité, 4 Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé de déléguer l'exploitation des jeux du Casino Municipal à la Société Touristique et Thermale de la Mouillère et autorisé M. le Maire à signer les documents correspondants, le contrat étant conclu pour une durée de 10 ans à compter de l'obtention par le délégataire de la nouvelle autorisation d'exploiter les jeux.

5 - Crédit Municipal de Dijon - Réouverture du service des prêts sur gages - Participation de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté de participer au fonctionnement de cette activité sur la base d'une somme annuelle de 190 000 F révisable en fonction de l'évolution des indices de traitement de la fonction publique et a autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

6 - Office Public d'HLM de Besançon - Opération de réhabilitation de la Cité Brulard :

6.1 - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt projet urbain de 6 148 538 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

6.2 - Participation financière de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'apporter pour l'opération de réhabilitation de la Cité Brulard une aide financière d'un montant annuel de 464 519,87 F qui sera versée à l'Office Public d'HLM de Besançon sous forme de subventions pendant 5 ans, sauf amélioration significative des marges de manoeuvre financières de l'Office.

M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

7 - Garanties d'emprunts

7.1 - à la Société d'Equipement du Département du Doubs - ZAC Louise Michel - La City - Poursuite de l'aménagement - Réalisation d'un parking couvert - Garantie par la Ville, à hauteur de 80 %, d'un emprunt de 22 MF contracté auprès du Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité moins 9 abstentions.

7.2 - à l'Etablissement de Transfusion Sanguine de Franche-Comté - Mise en place d'un système d'information médico-technique - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 8 MF contracté auprès du Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité.

8 - Immeuble communal 8 chemin des Prés de Vaux - Location précaire à la Société FABRICOM - Assujettissement à la TVA du bâtiment et du loyer

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer :

- la déclaration d'option d'assujettissement du bâtiment et des loyers à la TVA à compter du premier jour du mois au cours de laquelle elle sera déclarée

- le contrat de location précaire au profit de la Société FABRICOM, le loyer hors charges étant de 354 000 F HT pour la durée prévisionnelle de location du 15 mars 1999 au 31 décembre 1999.

9 - Abattoir Public des Tilleroyes - Réintégration de dépenses de gros entretien

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé l'imputation de factures en dépenses (compte gros entretien) pour un montant de 86 619 F au titre d'une régularisation comptable.

10 - Versement-Transport - Etude et suivi de cette recette - Signature d'une convention avec DG Conseil

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un contrat avec la Société DG Conseil pour l'étude et le suivi du versement-transport, l'ensemble de ces prestations étant de 96 480 F TTC.

11 - Plan de redéploiement économique de la capitale régionale - Appui méthodologique à la formalisation des dossiers de propositions - Choix d'un Cabinet de Conseil spécialisé

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de :

- confier au Cabinet ALTEDIA, Groupe COURTAUD une mission d'appui méthodologique pour le plan de redéploiement économique de la capitale régionale, la rémunération de ce cabinet étant fixée à 200 000 F TTC, y compris les frais de déplacement et d'hébergement de deux consultants

- solliciter une participation de l'Etat

- autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

12 - Ecole Régionale des Beaux-Arts - Droits d'inscription pour le concours d'entrée

A l'unanimité, un Conseiller s'étant abstenu, le Conseil Municipal a approuvé le montant des droits d'inscription pour le concours d'entrée à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, droits fixés à 100 F (15,24 €) pour participation aux frais techniques et administratifs divers.

13 - Subventions au sport amateur - Première répartition au titre de 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition suivante concernant les subventions au sport amateur :

Subvention au sport amateur
1ère répartition
Printemps 1999

PCN : Participation à des compétitions nationales

Valeur du point : 56,00 F

Club ou section	Discipline	Cotation	Montant du forfait	PCN	Subv. except.	Total Club ou Section	Total Club Omnisports
ASPTT	Ath. C. sur route	Forfait	0,00			0,00	
ASPTT	Badminton	Forfait	0,00			0,00	
ASPTT	Cyclisme	Forfait	0,00			0,00	
ASPTT	Foot	Forfait	0,00			0,00	
ASPTT	Tennis de table	Forfait	0,00			0,00	
ASPTT	Omnisports	Forfait	24 000,00			24 000,00	24 000,00
Aiglon Sports	Gymnastique	Forfait	3 462,00			3 462,00	
Amicale Club Bouliste	Lyonnaise	Forfait	3 598,00			3 598,00	
BUC	Billard	Forfait	0,00			0,00	
BUC	Foot	Forfait	0,00			0,00	
BUC	Plongée	Forfait	0,00			0,00	
BUC	Omnisports	Forfait	4 030,00			4 030,00	4 030,00
BVL	Deltaplane	Forfait	1 144,00			1 144,00	
Besançon CR	Cyclotourisme	Forfait	1 144,00			1 144,00	
CAF	Alpinisme	Forfait	24 640,00			24 640,00	
Centre Ecole Parachutisme	Parachutisme	Forfait	2 129,00			2 129,00	
Centre Médico-Sportif		Forfait	6 901,00			6 901,00	
Citadelle	Gymnastique	Forfait	2 525,00		5 000,00	7 525,00	
District Pétanque	Pétanque	Forfait	3 598,00			3 598,00	
Etrier Bisontin	Equitation	Forfait	4 166,00			4 166,00	
Jeunesse de Palente	Gymnastique	Forfait	3 186,00			3 186,00	
Les Archers du CSAMB	Tir à l'arc	Forfait	1 144,00			1 144,00	

Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 56,00 F	PCN	Subv. except.	Total Club ou Section	Total Club Omnisports
ANB	Natation	367,00	20 552,00	2 000,00		22 552,00	
AS Don Quichotte	Foot	40,00	2 240,00			2 240,00	
AS Orchamps-Palente	Foot	40,00	2 240,00			2 240,00	
ASC Montrapon La Butte	Foot	180,00	10 080,00			10 080,00	
ASC Velotte	Foot	130,00	7 280,00			7 280,00	
ASCC Bregille	Handi Sport	29,00	1 624,00			1 624,00	
ASC Planoise - St-Ferjeux	Foot	100,00	5 600,00			5 600,00	
AM CB	Cyclisme	88,00	4 928,00	1 500,00		6 428,00	
Aqua Sport	Plongée	106,00	5 936,00			5 936,00	
Arc Club	Tir à l'arc	45,00	2 520,00			2 520,00	
BBC	Basket	345,00	19 320,00	47 500,00		66 820,00	
BCB	Basket	76,00	4 256,00			4 256,00	
BHBC	Hand	73,00	4 088,00			4 088,00	
BHC	Hockey/glace	226,00	12 656,00	7 500,00		20 156,00	
BRC	Basket	174,00	9 744,00			9 744,00	
BRC	Cyclisme	73,00	4 088,00			4 088,00	
BRC	Escrime	146,00	8 176,00			8 176,00	
BRC	Foot	230,00	12 880,00	10 000,00		22 880,00	
BRC	Tennis	58,20	3 259,00	7 500,00		10 759,00	
BRC	Tennis de table	13,00	728,00			728,00	
BRC	Omnisports	0,00	0,00		43 000,00	43 000,00	99 375,00
BVB	Volley	130,00	7 280,00	20 000,00		27 280,00	
Balise 25	C. d'orientation	23,43	1 312,00			1 312,00	
Base-Ball Club	Base-ball	65,00	3 640,00			3 640,00	
Besançon Eaux Vives	Canoë-Kayak	25,00	1 400,00			1 400,00	
Besançon Triathlon	Triathlon	130,00	7 280,00			7 280,00	
Bisons	Foot américain	5,00	280,00			280,00	
Bousbotte	Foot	30,00	1 680,00			1 680,00	
Bousbotte	Ecole de gym	46,00	2 576,00			2 576,00	
Bousbotte	Gymnastique	184,00	10 304,00			10 304,00	
Bousbotte	Volley	46,00	2 576,00			2 576,00	
Bousbotte	Tennis de table	25,00	1 400,00			1 400,00	
Bousbotte	Omnisports	0,00	0,00			0,00	18 536,00

Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 56,00 F	PCN	Subv. except.	Total Club ou Section	Total Club Omnisports
Budo Club	Judo	21,45	1 201,00			1 201,00	
CPB	Lutte	161,00	9 016,00	2 000,00		11 016,00	
Clairs-Soleils Football	Foot	60,00	3 360,00			3 360,00	
Club de Tir Bisontin	Tir	21,00	1 176,00			1 176,00	
Club Orientation Comtois	C. d'orientation	3,96	221,00			221,00	
Dojo Franc-Comtois	Arts martiaux	258,72	14 488,00	1 000,00	7 700,00	23 188,00	
Doubs Sud Athlé	Athlétisme	705,00	39 480,00	2 000,00		41 480,00	
Dynamique Bisontine	GRS	184,00	10 304,00			10 304,00	
EBIS	Foot	70,00	3 920,00			3 920,00	
ESBF	Hand	208,00	11 648,00	12 500,00		24 148,00	
ESBM	Hand	143,00	8 008,00	10 000,00		18 008,00	
Escrime Club	Escrime	25,00	1 400,00			1 400,00	
Espoir Jean Josselin	Boxe anglaise	54,00	3 024,00	1 500,00		4 524,00	
Etoile Saint-Ferjeux	Cyclisme	28,00	1 568,00			1 568,00	
Etoile Saint-Ferjeux	Tennis de table	17,00	952,00			952,00	
Etoile Saint-Ferjeux	Tennis	19,95	1 117,00			1 117,00	
Etoile Saint-Ferjeux	Omnisports	0,00	0,00			0,00	3 637,00
Française	Haltérophilie	87,00	4 872,00	1 500,00		6 372,00	
Franche-Comté Judo	Judo	34,65	1 940,00	2 000,00		3 940,00	
Full Contact	Boxe Américaine	25,00	1 400,00			1 400,00	
Gant d'Or	Boxe Anglaise	56,00	3 136,00			3 136,00	
HBC Clairs-Soleils	Hand	32,00	1 792,00			1 792,00	
IKS ASEP	Karaté	63,03	3 529,00	2 000,00		5 529,00	
Indépendante Comtoise	Ecole de gym.	115,00	6 440,00			6 440,00	
Indépendante Comtoise	Gymnastique	458,00	25 648,00			25 648,00	32 088,00
Judo Club de Besançon	Judo	7,59	425,00			425,00	
Karaté Sport 25	Karaté	24,42	1 367,00			1 367,00	
Le Shotokan	Karaté	37,29	2 088,00			2 088,00	
MJC Palente	Hand	163,00	9 128,00			9 128,00	
OB	Rugby	219,00	12 264,00	35 000,00		47 264,00	
PKA	Karaté	24,75	1 386,00			1 386,00	

Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 56,00 F	PCN	Subv. except.	Total Club ou Section	Total Club Omnisports
PSB	Arts martiaux	12,54	702,00			702,00	
PSB	Foot	290,00	16 240,00			16 240,00	
PSB	Hand	31,00	1 736,00			1 736,00	
PSB	Judo	58,74	3 289,00			3 289,00	
PSB	Tennis de table	80,00	4 480,00			4 480,00	
PSB	Tennis	39,15	2 192,00			2 192,00	
PSB	Omnisports	0,00	0,00			0,00	28 639,00
Pistoliers de Besançon	Tir	139,00	7 784,00			7 784,00	
Planoise FC	Foot	20,00	1 120,00			1 120,00	
Portugais	Foot	60,00	3 360,00			3 360,00	
Planoise Epoisses FC	Foot	30,00	1 680,00			1 680,00	
ROB	Boxe Anglaise	84,00	4 704,00			4 704,00	
SNB	Aviron	368,00	20 608,00			20 608,00	
SNB	Canoë-Kayak	203,00	11 368,00			11 368,00	
SNB	Natation	0,00	0,00			0,00	
SNB	Omnisports	0,00	0,00	4 000,00	33 500,00	37 500,00	69 476,00
Saint-Claude	Ecole de gym.	82,00	4 592,00			4 592,00	
Saint-Claude	Gymnastique	546,00	30 576,00	2 000,00	5 000,00	37 576,00	42 168,00
Sporting Clemenceau	Foot	120,00	6 720,00			6 720,00	
Sprint Club Comtois	Foot	30,00	1 680,00			1 680,00	
Tennis de table Planoise	Tennis de table	16,00	896,00			896,00	
UFFB	Foot. féminin	90,00	5 040,00	10 000,00		15 040,00	
UGSEL	Sport scolaire	20,00	1 120,00			1 120,00	
UNSS	Sport scolaire	100,00	5 600,00			5 600,00	
USEP	Sport scolaire	120,00	6 720,00			6 720,00	
USPV Besançon	Foot	150,00	8 400,00			8 400,00	
UTINAM	Tir	90,00	5 040,00			5 040,00	
VBCB	Volley	26,00	1 456,00			1 456,00	
Volant Bisontin	Badminton	138,00	7 728,00			7 728,00	

VENTILATION GENERALE

Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 56,00 F	PCN	Subv. except. rattrap.	Total Club ou Section	Total Club Omnisports
BRC	Tennis				2 862,00	2 862,00	
BRC	Cyclisme				1 060,00	1 060,00	
TOTAUX		9 518,67	618 719,00	181 500,00	98 122,00	898 341,00	
	Dont forfait :		85 667,00				

14 - Informatique et Télécommunications - Evolution des installations téléphoniques -
Lancement d'un appel d'offres

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de renouvellement des installations téléphoniques, évalué à 4 MF (environ 610 000 €) et financé sur au moins trois exercices budgétaires, et a autorisé M. le Maire à signer les marchés après appels d'offres sur performances.

15 - Année 1998 - Information sur l'exécution des marchés publics - Rapport récapitulatif

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

La séance est levée à 22 heures 05.

Hôtel de Ville, le 11 mars 1999
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 12 mars 1999
Pour le Maire,
L'Adjoint,